



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Toulouse, le 17 novembre 2023

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

**Objet :** Note d'information relative à l'enseignement de l'occitan dans les collèges et lycées de l'académie de Toulouse

Depuis de nombreuses années, en appui sur les orientations nationales et avec le concours des collectivités territoriales, l'académie de Toulouse développe une politique volontariste d'enseignement de la langue et de la culture occitanes.

L'objet de cette note est de rappeler et de préciser les conditions dans lesquelles s'organise cet enseignement dans les collèges et lycées de l'académie.

L'article L.312-10 du code de l'éducation indique que « *les langues et les cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé dans les régions où elles sont en usage* ». Le même article précise qu'« *un enseignement de langues et cultures régionales peut-être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales* » et que cet enseignement est « *proposé dans l'une des deux formes suivantes* :

- 1° *Un enseignement de la langue et de la culture régionales ;*
- 2° *Un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale. »*

L'enseignement des langues de France répond à un double objectif de « *préservation et transmission d'un élément de la richesse du patrimoine national* » et de « *contribution à la diversité culturelle au sein de la communauté nationale* ». Il contribue au développement des aptitudes linguistiques des élèves et à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

## **1 – Les textes de référence**

- La circulaire « Langues et cultures régionales. Cadre applicable et promotion de leur enseignement » du 14 décembre 2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>
- La loi du 21 mai 2021 « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043524722>
- Les conventions nationale et académique Etat-Régions pour la période 2017-2022 ; <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/system/files/2022-02/Convention-occitan-acad%C3%A9mie-Toulouse-sign%C3%A9e.pdf> ; ces conventions sont en cours de renouvellement pour la période 2023-2027
- Les programmes d'enseignement, communs à l'ensemble des langues vivantes, sont consultables pour les différents cycles grâce à ce lien : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/pdPAFok4aH9kXBZ>

Les niveaux attendus en langue occitane sont précisés en annexe 1 de la présente note.

## 2- Les modalités et dispositifs d'enseignement dans l'académie de Toulouse

### 2.1 Au collège

#### 2.1.1 Enseignement facultatif :

- **la sensibilisation généralisée en classe de 6<sup>ème</sup>** consiste à proposer à l'ensemble des élèves des séances de découverte de la langue et de la culture occitanes pouvant aller jusqu'à 1 heure hebdomadaire ; ces séances peuvent s'intégrer au Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Elles sont dispensées par le professeur d'occitan, par un intervenant extérieur agréé ou par un professeur d'une autre discipline habilité.
- **l'enseignement optionnel d'occitan de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>** consiste en des séances régulières proposées aux élèves ayant fait ce choix. L'horaire préconisé est de deux heures hebdomadaires, L'enseignement est dispensé par un professeur certifié ou agrégé d'occitan, un professeur contractuel ou un professeur d'une autre discipline habilité en occitan. Au diplôme national du brevet, une mention langue régionale peut être délivrée et une valorisation pour l'obtention du diplôme peut être obtenue si le niveau A2 dans au moins deux activités langagières est atteint ou dépassé.

#### 2.1.1 Enseignement obligatoire :

- l'occitan peut être choisi au titre la **langue vivante 2** à raison de 2,5 heures hebdomadaires au cycle 4. Dans ce cas, notamment afin de faciliter la poursuite d'études à l'issue du collège, il est conseillé aux élèves de suivre l'enseignement d'une deuxième langue vivante étrangère à titre d'enseignement optionnel à partir de la classe de 5<sup>ème</sup>.

#### 2.1.2 Parcours particuliers

- **Les sections bilingues de langue régionale, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>** : un horaire minimal de deux heures hebdomadaires est dédié à l'enseignement de la langue et de la culture occitanes auquel est adossé l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines enseignées majoritairement en occitan (DNL) par un professeur qualifié.

Les parcours bilingues des collèges accueillent les élèves issus des classes bilingues ou des parcours renforcés de l'école élémentaire.

D'autres élèves peuvent être accueillis s'ils ont au préalable fait la preuve des compétences linguistiques nécessaires à leur admission dans ces sections. Dans ce cas, une intégration échelonnée peut être envisagée (consolidation linguistique en 6<sup>ème</sup> et accès à la DNL à partir de la 5<sup>ème</sup> par exemple). L'établissement organise un entretien avec les familles concernées.

Au diplôme national du brevet, les élèves peuvent choisir de composer en occitan pour l'épreuve d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique. Ce choix est renseigné par le collège lors de l'inscription au DNB. Comme dans le cas général, les élèves bilingues peuvent bénéficier de la mention Langue régionale et de la valorisation des compétences acquises en occitan.

- **L'enseignement bilangue en classe de 6<sup>ème</sup>** (anglais et occitan) peut être proposé, notamment en continuité d'enseignement bilingue ou renforcé du premier degré, lorsqu'une section bilingue de langue régionale en collège n'est pas possible. Les élèves bénéficient alors de 2 h hebdomadaires d'occitan. A l'issue de la classe de sixième, les élèves choisissent de poursuivre l'occitan au titre d'option bilingue ou de LV2.

- **Les EPI** : de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, les enseignements pratiques interdisciplinaires constituent un cadre propice à la découverte ou à l'approfondissement de la langue et de la culture régionales, en appui sur l'environnement culturel et grâce à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives.

<https://www.education.gouv.fr/les-enseignements-pratiques-interdisciplinaires-epi-8273>

Sous réserve des possibilités d'organisation des emplois du temps, l'enseignement de l'occitan peut être cumulé avec d'autres enseignements facultatifs, notamment linguistiques ou artistiques.

Lorsque l'enseignement de l'occitan a une incidence sur l'amplitude horaire de la semaine scolaire, des demandes de dérogation peuvent être adressées au Recteur.

## 2.2 Au lycée

### 2.2.1 Voies générale et technologique

- **L'occitan peut être enseigné au titre de la LVB (enseignement obligatoire) ou de la LVC (enseignement facultatif optionnel).**

Les enseignements de LVB et LVC sont pris en compte par le contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat. Le choix de l'ordre des langues vivantes pour l'examen est effectué au plus tard à l'entrée en classe de première. Il ne peut plus être modifié par la suite.

Il est conseillé aux élèves qui choisissent l'occitan en LVB de conserver un enseignement de langue étrangère au titre de LVC.

Depuis 2021, le choix d'une LVC, étrangère ou régionale, est ouvert à toutes les séries de la voie technologique.

Les élèves ayant choisi l'occitan en LVB se voient délivrer en fin de cycle terminal une attestation de langue vivante indiquant le niveau du CECRL atteint.

Dans le cadre du PEAC, des séances ponctuelles de découverte de la langue et de la culture occitanes peuvent être organisées auprès de l'ensemble des élèves d'un niveau, notamment en classe de seconde.

- **L'enseignement de spécialité** Langue, littérature et culture étrangères et régionales (LLCER- Occitan LV8) est proposé en voie générale dans les lycées suivants :

- Lycée Jean Jaurès à Saint-Affrique (Aveyron)
- Lycée Saint-Sernin à Toulouse (Haute-Garonne)
- Lycée Joseph Saverne à L'Isle-Jourdain (Gers)

Le recrutement est académique.

Cet enseignement fait l'objet d'une épreuve, écrite et orale, au baccalauréat. Il peut aussi être choisi pour la passation du Grand oral.

- **Les sections de langue régionale au lycée**, dans la continuité des dispositifs bilingues en place au collège proposent, en appui sur la LVB ou la LVC, l'enseignement d'une discipline non linguistique pour tout ou partie en occitan. Cet enseignement est pris en compte pour l'obtention du baccalauréat à travers le contrôle continu et une épreuve spécifique (DNL hors SELO).

- **L'enseignement à distance par le CNED :**

Un enseignement optionnel d'occitan (LVC) en classes de première et de terminale des voies générale et technologique est proposé par le Centre National d'Enseignement à Distance. Cette modalité n'a pas vocation à se substituer aux

cours dispensés en présentiel dans les établissements mais doit permettre de répondre à des demandes potentiellement dispersées ou de prendre en compte les empêchements des élèves de suivre les cours en établissement en raison de contraintes organisationnelles. Essentiellement asynchrones, ces parcours sont compatibles avec l'emploi du temps des élèves en lycée. Conformément aux dispositions réglementaires, l'évaluation du CNED constitue la note de bulletin de l'élève prise en compte dans le cadre du contrôle continu pour le baccalauréat.

L'inscription des élèves intéressés est faite directement par le lycée auprès du CNED en prenant contact pour obtenir un dossier d'inscription spécifique : <https://www.cned.fr/contact-etablissements-scolaires> . Les coûts relatifs à ces inscriptions en LVC Occitan sont pris en charge directement au niveau national. Afin de faciliter cette prise en charge, il est demandé aux établissements de bien vouloir communiquer la liste nominative des élèves bénéficiaires, ainsi que leur classe, à la DAEPS <[daeps@ac-toulouse.fr](mailto:daeps@ac-toulouse.fr)> avec copie à l'inspection pédagogique régionale d'occitan <[mission.occitan@ac-toulouse.fr](mailto:mission.occitan@ac-toulouse.fr)>.

### 2.2.1 Voie professionnelle

Au lycée professionnel, en classe de seconde et au cycle terminal, l'occitan peut être choisi comme langue vivante facultative ou, dans plusieurs spécialités, comme deuxième langue vivante obligatoire.

L'occitan peut aussi être choisi comme langue facultative dans la préparation et la passation du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans ses différentes spécialités.

Les chefs d'établissement désireux d'étudier une offre d'enseignement de l'occitan en voie professionnelle sont invités à se rapprocher de l'inspection pédagogique régionale.

### 2.3 Au collège et au lycée :

#### **DNL hors section de langue régionale:**

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2017, en complément des enseignements de langue et culture, pour favoriser le temps d'exposition et les occasions de pratique linguistique, un domaine disciplinaire peut être enseigné pour partie en occitan. Les chefs d'établissement sont invités à se rapprocher des corps d'inspection pour étudier tout projet de DNL.

**Le parcours *Mare Nostrum*** en collège et en lycée participe au déploiement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ainsi qu'au renouvellement de l'enseignement des langues vivantes. Il s'agit de favoriser les rapprochements entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales enseignées dans le second degré. L'héritage méditerranéen de la culture occitane, y compris sur sa façade atlantique, donne à l'occitan toute sa place dans ce dispositif.

<https://eduscol.education.fr/3245/mare-nostrum-croiser-les-langues-de-l-antiquite-et-les-langues-vivantes-regionales-et-etrangeres>

**Les parcours éducatifs** se prêtent à une prise en compte de la langue et de la culture régionales.

- **Parcours avenir** : les études supérieures d'occitan et les débouchés professionnels ;
- **Parcours citoyen** : la gestion d'un patrimoine culturel commun, diversités et inclusions, les principes et valeurs de la République (*charte de laïcité en occitan*) ;
- **Parcours d'éducation artistique et culturelle** : par nature, ce parcours se prête à intégrer des éléments de langue et culture occitanes. La Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) peut être consultée sur les projets <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/> ; [culture@ac-toulouse.fr](mailto:culture@ac-toulouse.fr). La part collective du Pass Culture, désormais ouverte de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, est mobilisable pour soutenir des projets occitans ;
- **Parcours de santé** : éléments culturels contribuant à l'éducation à l'alimentation, à la pratique sportive, ...

L'Éducation au Développement Durable (EDD), l'usage pédagogique du numérique et la certification PIX, la lutte contre le harcèlement et toute forme de discrimination, le développement des compétences orales, sont autant de domaines pouvant intégrer des actions menées en occitan, au cours des séances habituelles de langue ou lors de projets disciplinaires spécifiques.

**Les projets plurilingues** : l'enseignement de l'occitan est souvent associé à d'autres enseignements linguistiques incluant le français, les langues étrangères ou de l'héritage antique ; le profil linguistique de l'élève peut en outre comprendre la pratique d'une langue familiale. L'acquisition de compétences linguistiques et culturelles transversales et coordonnées est encouragée. Il convient de veiller à l'articulation des différents enseignements linguistiques et d'éviter les concurrences entre options. Les projets spécifiques dans ce domaine peuvent faire l'objet d'expérimentation et être communiqués aux CARDIEs et à l'inspection pédagogique régionale d'occitan.

### **L'ouverture à l'international**

Les actions menées dans ce domaine peuvent inclure un volet « langue et culture occitanes », en particulier, mais pas seulement, lorsque les échanges se font avec des pays de langue romane. La Dareic est chargée d'accompagner les projets émanant des établissements. [dareic@ac-toulouse.fr](mailto:dareic@ac-toulouse.fr)

### **Les projets CNR « Notre école faisons-la ensemble »**

Ce cadre soutient des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités. Les projets incluant la langue et la culture régionales sont éligibles et encouragés. Ils peuvent porter par exemple sur des dispositifs pédagogiques (bi/plurilinguisme, liens avec le réseau culturel de proximité ...), sur les conditions d'enseignement (équipements pour les langues) ou sur le cadre de vie dans les établissements (esthétique, végétalisation, communication, ...)

À des degrés divers et selon les publics d'élèves, l'occitan peut être langue véhiculaire dans la réalisation de ces projets. <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/innovation-experimentation/notre-ecole-faisons-la-ensemble>

## **3- La ressource enseignante**

### **3.1 Service des professeurs**

L'enseignement de la langue et de la culture occitanes est dispensé par des professeurs certifiés d'Occitan ou agrégés de Langues de France-option Occitan. La discipline d'option au concours du CAPES (Français, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol) peut être enseignée au titre d'un complément de service, notamment dans le cadre de postes spécifiques académiques (SPEA).

Des professeurs stagiaires d'occitan sont accueillis dans l'académie selon les affectations prononcées par le ministère. Des professeurs d'autres disciplines dont les compétences didactiques et linguistiques sont reconnues contribuent aussi à l'enseignement de l'occitan ou en occitan (DNL).

Cette ressource est complétée, selon les besoins académiques annuels, par le recrutement de professeurs non titulaires.

Dans une perspective interlangue, les professeurs d'occitan sont partie intégrante des équipes de langues vivantes des établissements.

Dans le cadre de leur service, les professeurs d'occitan de collège et de lycée peuvent se voir confier une mission dans les écoles de leur secteur d'enseignement, en lien avec les inspecteurs du 1<sup>er</sup> degré et conseillers pédagogiques départementaux. Dans ce cas, une lettre de mission est établie. Le travail avec les équipes des écoles permet notamment de faciliter la continuité du parcours linguistique des élèves au collège.

Comme dans le 1<sup>er</sup> degré, des intervenants extérieurs agréés peuvent intervenir dans les classes sous la responsabilité d'un professeur.

### 3.2 Dispositifs de formation linguistique

- **L'E AFC** propose dans le programme académique de formation (PRAF) des formations à destination des professeurs non spécialistes pour acquérir ou consolider des compétences en occitan.
- « **Ensenhar-professor** » est un dispositif de formation intensive permettant à des professeurs de disciplines non linguistiques d'acquérir des compétences en occitan pour enseigner en section bilingue publique de collège ou de lycée. Il se déroule à temps plein sur la durée d'une année scolaire, avec maintien de rémunération, et comporte un volet linguistique et un volet didactique. Ce dispositif repose sur un partenariat avec l'Office public de la langue occitane (OPLO). Chaque année, un appel à candidatures est diffusé par l'académie.  
<https://www.ofici-occitan.eu/fr/vous-souhaitez-enseigner-loccitan/dispositif-ensenhar-professeur/>

Compte tenu de l'intérêt d'accroître la ressource enseignante en occitan, les chefs d'établissements sont invités à identifier dans leurs équipes les professeurs ayant des compétences en occitan ou volontaires pour se former. L'inspection pédagogique régionale est chargée d'accompagner cette démarche.

### 3.3 Validations de compétence

**La certification complémentaire** pour l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue vivante repose sur un examen à valeur nationale. L'obtention de la certification complémentaire n'est pas obligatoire mais vivement conseillée pour intervenir en DNL au collège ou au lycée.

Chaque année, une session est organisée par la direction des examens et concours. L'occitan est éligible à cette certification.

#### L'habilitation académique en occitan

Dans les premier et second degrés, un entretien d'habilitation peut être sollicité par les professeurs auprès des corps d'inspection. Le niveau minimal A2/B1 du CECRL est requis pour mener des projets de sensibilisation à la langue et à la culture occitanes, le niveau minimal B2 pour une intervention en DNL ou en classe bilingue et le niveau minimal C1 pour dispenser des cours de langue occitane. Selon les résultats de l'entretien, une attestation de compétence peut être délivrée.

#### Le Diplôme de compétence en langue

Ce diplôme d'Etat certifie le niveau de maîtrise en occitan langue de communication, de A2 à C1 du CECRL. Son obtention par les professeurs ou intervenants extérieurs est appréciée pour la conduite de projets en établissements. Chaque année une session d'examen est organisée dans l'académie, généralement en mai. Pour les personnels enseignants, l'Office public de la langue occitane prend en charge 80% des frais d'inscription.

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>

### 4- Les dotations des établissements

Les modalités de financement de l'enseignement de l'occitan dans l'académie font appel à plusieurs principes :

-L'ensemble des besoins est analysé annuellement par les services académiques et le corps d'inspection afin de définir le volume horaire d'enseignement nécessaire dans chaque établissement, les éventuels sous-services mobilisables des titulaires en zone de remplacement, et en déduire le montant des financements spécifiques académiques attribués à chaque établissement public.

-Les continuités de parcours bilingues et les disciplines non linguistiques associées, de même que les enseignements de spécialité LLCER occitan, font l'objet d'un financement spécifique académique intégral, conformément aux engagements pris par convention pour sécuriser ces parcours particuliers structurants.

-Les enseignements optionnels d'occitan font appel à un complément sur « la marge d'autonomie » de l'établissement, en fonction des effectifs concernés et de la demande se manifestant sur le territoire.

Le complément demandé à chaque établissement est de 2h en collège et 2h en lycée.

Les Services départementaux peuvent procéder à des ajustements de dotations en cas de difficulté avérée signalée par les établissements.

## **5- Les actions d'accompagnement et d'information**

**L'Office public de la langue occitane (OPLO)**, groupement d'intérêt public entre l'Etat et les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, propose à la rubrique « Enseigner » de son site internet plusieurs ressources à destination des professeurs d'occitan et des établissements.

<https://www.ofici-occitan.eu/fr/accueil/>

Parmi ces publications, les documents informatifs « L'occitan à l'école », « L'occitan au collège », « L'occitan au lycée » et « L'occitan dans l'enseignement supérieur » sont à la disposition des établissements.

Conformément à l'article L312-10 du code de l'éducation et à la convention Etat-Régions, « *l'ensemble des élèves et des familles est informé chaque année des différentes offres d'apprentissage de l'occitan. Les documents d'inscription en établissement de même que les espaces numériques de travail mentionnent l'offre d'enseignement de l'occitan proposée.* »

**Le Centre pédagogique d'animation en occitan (CAP'ÒC)**, émanation du réseau Canopé, propose chaque année un grand nombre de ressources pédagogiques pour l'enseignement de et en occitan.

<https://www.capoc.fr/>

**La Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle** établit des partenariats culturels avec des artistes ou organismes promouvant la langue et la culture occitanes.

L'application ADAGE et le Pass Culture permettent d'accéder au soutien ou à la valorisation de projets.

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/>

**Les projets éducatifs artistiques et culturels en occitan et/ou catalan** « Parlem una cultura viva a l'escola », soutenus par la région Occitanie, s'adressent aux écoles, collèges et lycées de la région académique.

<https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Catalan-et-Occitan-Projets-Educatifs-Culturels>

Les conseils départementaux, la ville de Toulouse et plusieurs communes proposent aussi des actions de soutien à la langue et culture occitanes et à leur enseignement.

**Le site académique des langues vivantes** recense différentes ressources, réglementaires, pédagogiques ou culturelles. <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/>

Des exemples de projets menés autour de l'occitan dans les établissements sont présentés dans la rubrique « *Dins los establiments* ».

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/occitan/dossiers-thematiques/dins-los-establiments>

## **6- Le Pilotage académique**

### **Le Conseil académique**

Le Conseil Académique pour l'Enseignement de l'Occitan (CAEOC) est une structure consultative de concertation dont le rôle et la composition sont régis par les articles D312-33 à D312-39 du code de l'éducation. Il « *participe à la réflexion sur la définition des orientations de la politique académique des langues régionales* ». Le conseil est composé de représentants de l'administration, des collectivités territoriales, des personnels, des établissements, des parents d'élèves et d'organismes culturels de promotion de l'occitan. Le Recteur réunit le CAEOC deux fois par an, en décembre et mai / juin. Des groupes de travail départementaux, réunis par les IA-DASEN, permettent de traiter les questions départementales d'enseignement de l'occitan et de proposer un certain nombre de sujets à la réflexion académique lors du CAEOC.

### **La carte des langues**

La carte académique des langues vivantes définie par le recteur prend en compte l'enseignement de l'occitan dans l'ensemble de ses modalités, facultatives ou obligatoires. Les propositions d'évolution (ouverture / fermeture) sont soumises par les établissements aux autorités académiques et font l'objet d'une information en conseil académique.

### **La mission académique Langue et culture occitanes**

Placée sous l'autorité du Recteur, la mission académique est confiée à M. AGAR, IA-IPR coordonnateur académique des dispositifs d'enseignement de l'occitan, et à M. DOUSSINE, IEN chargé d'accompagnement et de conseil pour les l'enseignement bi/plurilingue du premier degré.

La mission peut être contactée à cette adresse : [mission.occitan@ac-toulouse.fr](mailto:mission.occitan@ac-toulouse.fr)

Dans chaque département, des IEN et conseillers pédagogiques sont désignés par les IA-DASEN pour accompagner l'enseignement de l'occitan. Leur liste est actualisée sur ce lien :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/D4HBPppnTmyiTA7>

Je souhaite que ce partage d'informations auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs de l'académie soit utile à la compréhension des enjeux de l'enseignement de l'occitan, et encourage la poursuite du déploiement de celui-ci dans l'académie.

Le recteur de l'académie de Toulouse  
  
Mostafa FOURAR



## ANNEXE 1 : NIVEAUX ATTENDUS EN LANGUE OCCITANE

Les niveaux linguistiques et langagiers attendus sont définis selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ([CECRL](#)) et par la [circulaire ministérielle du 14 décembre 2021](#) relative à l'enseignement des langues régionales.

DANS LE CADRE D'ENSEIGNEMENTS COMMUNS ET FACULTATIFS		
Niveau de la scolarité		Niveau attendu
En <b>maternelle</b>		Compétences relevant du niveau <a href="#">Pré-A1</a> en réception et production orale
Durant le <b>cycle 2</b>		<a href="#">A1</a> en réception et production orale
Fin de <b>cycle 3</b>		<a href="#">A1</a> dans les 5 activités langagières
Fin de <b>cycle 4</b> pour la LV2 et l'option		<a href="#">A2</a> dans au moins deux activités langagières et <a href="#">A1</a> dans toutes les autres
Fin du <b>cycle terminal</b>	pour la LVB ou la LVC	Au moins <a href="#">B1</a> dans les 5 activités langagières
	pour l'enseignement de spécialité	<a href="#">B2</a> dans les 5 activités langagières et <a href="#">C1</a> dans plusieurs d'entre elles

EN SECTION BILINGUE	
Niveau de la scolarité	Niveau attendu
En <b>maternelle</b>	<a href="#">Pré-A1</a> en réception et production orale
Fin de <b>cycle 2</b>	<a href="#">A1</a> dans les 5 activités langagières
Fin de <b>cycle 3</b>	<a href="#">A2</a> dans les 5 activités langagières et <a href="#">B1</a> dans plusieurs d'entre-elles
Fin de <b>cycle 4</b>	<a href="#">B1</a> dans les 5 activités langagières et <a href="#">B2</a> dans plusieurs d'entre-elles
Fin de <b>cycle terminal</b>	<a href="#">B2</a> dans les 5 activités langagières et <a href="#">C1</a> dans plusieurs d'entre-elles

Les descripteurs de compétences sont consultables en cliquant sur les liens de chaque niveau.